

En naviguant sur notre site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer une navigation optimale et nous permettre de réaliser des statistiques de visites. ok En savoir plus

LE PARISIEN

02.08.14 .

Il demande à retourner en prison



« **Quand il a vu** l'émoi que provoquait sa libération, note son avocat Jean-Philippe Peltier, Antonio Fernandès a fait don de sa liberté, surtout pour ses enfants. » De sa propre initiative, cet homme de 46 ans, en détention provisoire depuis juillet 2012 pour deux homicides commis à Courtiliers (Sarthe), est retourné jeudi en prison, à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes (Val-de-Marne), après un passage chez le juge des libertés et de la détention (JLD) du Mans (Sarthe).

Le 25 juillet dernier, le meurtrier présumé de sa compagne Laurence Cormier, 42 ans, et de la tante de celle-ci, âgée de 54 ans, avait pourtant quitté ce même établissement, à la faveur d'une erreur de procédure, en l'espèce, l'absence de convocation de son nouvel avocat lors de l'audience de prolongation de sa détention provisoire. Constatant l'erreur, le juge n'avait eu d'autre choix que de le libérer et de le placer sous contrôle judiciaire dans l'attente d'une nouvelle convocation (le 31 juillet) en présence -- cette fois -- du bon avocat.

Antonio Fernandès avait l'interdiction de séjourner dans la Sarthe et de quitter la chambre d'un hôtel social parisien vers lequel une association l'avait orienté, excepté pour pointer au commissariat, répondre à une convocation judiciaire ou avoir accès à des soins -- après le double meurtre qui lui est reproché, Antonio avait tenté de retourner le fusil contre lui et perdu la moitié du visage.

La mesure était néanmoins provisoire, « le temps d'organiser une assignation à résidence sous surveillance électronique », note M^e Peltier. Mais lors de l'audience, jeudi, Antonio demande à être réincarcéré. « A aucun moment mon client ne s'est frotté les mains. Je l'ai mis devant la possibilité d'une libération et je ne sais pas si d'autres auraient fait ce qu'il a fait. On a ici la preuve que cet homme, décrit comme un monstre, est prêt à faire beaucoup de choses pour éviter des souffrances supplémentaires à ses enfants », une jeune femme majeure et un garçon encore mineur placé chez la soeur de son ex-compagne.

A Courtiliers, village à une cinquantaine de kilomètres au sud-ouest du Mans, l'annonce de sa libération avait suscité une vive émotion. Car c'est là que vivaient Antonio et Laurence avant que, dans le cadre d'une séparation délicate, Laurence et sa tante ne soient tuées. En apprenant la nouvelle, voisins et proches de la famille de Laurence avaient fait part de leur mécontentement et de leur inquiétude.

Dès le lundi suivant la libération d'Antonio Fernandès, un rassemblement d'une quarantaine de personnes avait ainsi été organisé devant le palais de justice du Mans pour réclamer réparation de cette bavure judiciaire, selon les manifestants.

Finalement, c'est Antonio lui-même qui a souhaité repartir en détention : « Ce n'est pas un aveu de culpabilité, souligne M^e Peltier. Il réserve sa vérité sur les faits à la cour d'assises. »

Le Parisien

X